

celle sur-tout où il fut question du serment à prêter par les nonces & les sénateurs, & au moyen duquel ils s'engageroient solennellement à maintenir & défendre fidèlement la constitution, ainsi qu'à n'accepter ni dons ni pensions ni récompenses quelconques de puissances étrangères. La majorité s'est déclarée contre cette proposition : elle l'a regardée comme indigne des représentans d'une nation libre, qui doivent observer leurs devoirs par le sentiment de l'honneur, & non par les liens d'un serment, dont ils ne craindroient pas plus de violer la sainteté, que d'abuser de la confiance de leurs commettans. Un discours du roi, rempli de témoignages honorables pour la nation, vint à l'appui de ce sentiment qui prévalut. La suite des délibérations de l'assemblée fera voir si réellement elle est animée de ces principes d'indépendance & d'impartialité, qui conviennent autant à l'honneur qu'aux intérêts d'une nation républicaine, environnée de grandes puissances, qui cherchent à profiter, à l'envi l'une de l'autre, soit en amis ou en ennemis, de sa foiblesse. Le traité projeté avec la Porte en fera la pierre de touche : jusqu'à présent l'on n'apprend point qu'il ait été signé. La république reçut, il y a six semaines, une lettre du cabinet de Berlin en date du 30. Octobre, où il étoit dit „ que „ cette cour n'avoit pu cacher au prince Ja- „ blonowski, envoyé de Pologne à la cour „ Prussienne, que, suivant les lettres qu'elle „ avoit reçues de Constantinople, le comte „ Potocki, ministre de la république près la